



La suite possible pour plainte menace de mort réitérée

Par **sheryne77**, le **10/11/2013 à 18:27**

bonsoir suite à des menace et chantage de mon mari et sa fuite du domicile sans nouvelles, j'ai déposé une main courante et il a continué ses menaces car son titre de séjour est bloqué. J'ai porté plainte au commissariat et j'ai été vu par l'UMJ qui n'a fait un rapport au procureur et cela depuis un mois et pas de réponse. Alors que le brigadier m'a dit qu'il sera convoqué et aura une garde à vue. Comment se passe la procédure ? J'angoisse à l'idée qu'il mette à exécution ses menaces après la plainte. Néanmoins, merci à tous les bénévoles pour leur travail et dévouement.